



Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session ordinaire du 7 octobre 2024, a adopté un règlement portant le numéro 345-24 intitulé Règlement relatif aux permis et certificats.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copie aux endroits désignés par le conseil entre 8h et 12h le 18 octobre 2024.

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière